

CODE DE VIE

Pour l'harmonie



Commission
scolaire
DE SAINT-HYACINTHE

DROITS DE L'ÉLÈVE

Le personnel de l'école s'engage à respecter tes droits (inspirés de la *Déclaration des droits de l'enfant* et de la *Charte des droits et libertés*) que voici :

- Droit d'apprendre dans un climat propice;
- Droit de recevoir l'appui dans tes efforts quotidiens;
- Droit de recevoir du support en te fournissant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs du programme;
- Droit de recevoir l'aide pour te permettre de te motiver et de croire en toi;
- Droit de choisir tes comportements en connaissant les conséquences de tes gestes.

DROITS DE L'ENSEIGNANT

À l'école des Passereaux, les enseignants ont :

- Droit à un climat d'enseignement serein;
- Droit au support et à l'appui de la direction;
- Droit au support et à l'appui des parents.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

Les responsabilités ont pour objectif d'assurer à tous une sécurité indispensable à la vie de tous les jours.

De plus, elles visent à obtenir pour chaque élève la possibilité de vivre à l'école dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

GESTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

(Loi 56)

L'école est un milieu sain, sécuritaire et respectueux qui assure le développement des élèves. Notre école a la volonté de faire respecter les droits de tous et d'offrir un climat qui favorise le développement personnel, social et scolaire de chacun et chacune.

C'est dans cette optique que toute forme de violence et d'intimidation n'est tolérée, ni à l'école, ni lors des activités parascolaires, ni dans les autobus et ni sur les réseaux sociaux. Les élèves **doivent** dénoncer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Selon les circonstances, la fréquence et l'intensité des gestes et paroles, le personnel prendra les mesures nécessaires pour que ces actes ne soient pas répétés. De plus, les gestes de violence et d'intimidation seront déclarés à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

Voici les mesures qui pourront être appliquées :

- Retenue;
- Rencontre avec les personnes concernées;
- Parents informés par l'enfant et/ou la direction;
- Retrait de la classe;
- Retrait d'une activité récompense;
- Retrait à l'interne;
- Travail à l'école lors d'une journée pédagogique;
- Suspension à l'externe;
- Geste de réparation.



 INTIMIDATION
ET Violence
NON

Code de vie de l'école des Passereaux

Le code de vie de notre école est un élément important de notre projet éducatif. Il fixe le cadre des comportements attendus des élèves à l'école. Il aide l'élève à prendre sa place dans notre société scolaire, à se rendre responsable des gestes qu'il pose et à assumer les conséquences de ses actions.



Communications parents/école :

Les intervenants de l'école (enseignants, éducateurs, technicien en éducation spécialisée, etc.) possèdent les compétences nécessaires pour régler les divers problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec les élèves. Ils sont donc les premières personnes à qui les parents doivent se référer pour toute demande d'information concernant un problème vécu par l'enfant. Afin de vivre dans un climat paisible et propice aux apprentissages, les élèves doivent respecter le code de vie de l'école.

Si l'élève ne respecte pas les règles de vie de l'école, le processus suivant s'applique:

1. Il ou elle reçoit un avis écrit dans le carnet de route par l'adulte responsable (membres du personnel de l'école) selon l'infraction commise.
2. Il ou elle remet son carnet de route de manquement à ses parents (ou détenteur de l'autorité parentale) pour signature et commentaires.
3. Si la situation persiste malgré l'avertissement à ne pas respecter les règles de vie de l'école, des mesures d'aide ou des conséquences s'appliqueront. De plus, la démarche d'intervention est mise en place.



Il se pourrait également, pour une situation précise, que la direction convoque les parents et les intervenants scolaires afin de mettre en place un plan d'action spécifique pour soutenir et encadrer de manière particulière l'élève concerné.

L'intervenant peut donner un avertissement verbal avant d'en venir à l'avis écrit de manquement. Selon la nature du geste posé, il se pourrait qu'il n'y ait pas d'avertissement et que l'intervenant donne un avis écrit de manquement automatiquement.

La direction de l'école se réserve le droit, de façon exceptionnelle et selon la nature du manquement, de décider d'une conséquence ne faisant pas partie des présentes règles de vie ou de décider de la durée de la conséquence imposée.

Tout au long de l'année, nous soulignerons les efforts des élèves en remettant des méritas. Voici les différentes périodes et les valeurs rattachées à toutes les étapes :

- **Du 30 août au 31 octobre :**

Je respecte les autres par mes gestes et mes paroles.

- **Du 1^{er} novembre au 23 décembre :**

Je prends mes responsabilités d'élève.

- **Du 9 janvier au 2 mars :**

J'adopte des comportements sains et sécuritaires.

- **Du 12 mars au 30 avril :**

Je respecte mon environnement.

- **Du 1^{er} mai au 20 juin :**

Je respecte les autres par mes gestes et mes paroles.



Règles de conduite et mesures de sécurité

- L'école **des Passereaux** prône une approche positive de la gestion des comportements. Les comportements attendus seront donc enseignés par l'équipe-école en s'appuyant sur les valeurs de l'école. Les bons comportements seront félicités et reconnus lorsqu'ils seront bien démontrés.
- En contrepartie, lors de manquement à ces valeurs, des conséquences logiques et éducatives, en lien avec le geste posé, seront déterminées et appliquées. Des mesures d'aide et de soutien pourraient également être offertes dans les cas de gestes graves ou, encore, lorsqu'un même problème se vivrait à répétition.

Dans le contexte d'une intervention éducative, tout intervenant prend en considération les deux éléments suivants :

1. Les personnes impliquées :

On tient compte des caractéristiques et de la personnalité des personnes impliquées.

On tient compte de celui qui pose le geste, de la victime et des témoins. Les trois parties ont besoin de support. L'intervention vise le comportement et non l'individu. Elle ne cherche ni gagnant ni perdant.

2. L'évènement et son contexte :

Une conséquence n'est pas appliquée de façon automatique. On analyse la situation selon ces critères suivants :

- L'intention derrière le manquement ou le geste posé ;
- Le type d'incident;
- La gravité de la situation (l'intensité);
- La fréquence (1^{re} intervention ou caractère répétitif);
- La répercussion sur soi et les autres.

Lignes directrices :

Les conséquences logiques et éducatives sont toujours attribuées dans le respect de la personne.

L'élève a la possibilité d'expliquer ses attitudes, ses gestes et ses paroles auprès de l'adulte.

L'adulte témoin de l'inconduite doit assurer un suivi, et ce, peu importe le manquement.

Parmi les conséquences logiques ou éducatives, voici quelques exemples, elles seront appliquées jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance.

- Interdiction de sortir seul de la classe ;
- Interdiction de fréquenter certains élèves de l'école ;
- Assigner une place pour diner et/ou un pupitre dans la classe ;
- Retirer le privilège de participation à des activités ;
- Reprise de temps perdu ;
- Faire un geste réparateur ;
- Contacter ses parents et leur expliquer son comportement ;
- Présenter ses excuses et expliquer ce qui était inapproprié dans ses comportements ;
- Faire une réflexion;
- Participer à un groupe d'habiletés sociales;
- Identifier les bons comportements dans la cour;
- Faire une affiche, une présentation;
- Exclusion du transport scolaire,
- Etc.

En bref, nos interventions visent :

- ☆ L'éducation du jugement social
- ☆ La réparation d'un dommage à autrui
- ☆ La perte temporaire d'un droit dans la vie scolaire

COMPORTEMENTS ATTENDUS À L'ÉCOLE DES PASSEREAUX

JE RESPECTE LES AUTRES PAR MES GESTES ET MES PAROLES

COMPORTEMENTS ATTENDUS:

- Je suis poli avec les adultes et les pairs;
- J'utilise un langage approprié envers les élèves et les adultes;
- J'adopte un comportement pacifique;
- J'obéis aux consignes données par tout le personnel de l'école.

J'ADOpte DES COMPORTEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES

COMPORTEMENTS ATTENDUS:

- Je circule en marchant dans l'école;
- Je joue prudemment en tout temps;
- Je laisse la neige, les roches et le sable par terre.

JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT

COMPORTEMENTS ATTENDUS:

- Je porte une seconde paire de chaussures à l'intérieur;
- Je prends soin du matériel qui m'est confié et je respecte celui des autres;

JE PRENDS MES RESPONSABILITÉS D'ÉLÈVE

COMPORTEMENTS ATTENDUS:

- Je respecte les règles de vie de ma classe;
- Je remets mes devoirs bien faits et mes documents signés dans les délais exigés;
- Je viens prendre mon rang dès la première cloche et j'y garde le silence.

Important

- I. Chaque comportement inapproprié relié à l'une des 4 règles peut engendrer un manquement.
- II. Tout acte de violence ou d'intimidation est strictement interdit, c'est-à-dire: à l'école, dans les autobus scolaires, sur les lieux des sorties scolaires et lorsqu'on utilise les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.). Des mesures seront mises en place afin que ces actes ne soient pas répétés (voir feuille des sanctions disciplinaires).

La violence c'est ... lorsque quelqu'un, avec de **mauvaises intentions**, veut **blessé** une autre personne :

- avec ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.);
- avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres ou des choses méchantes, etc.).

La violence peut s'exprimer en personne directement ou non (en utilisant des médias sociaux ou internet, par le biais d'une autre personne (en utilisant des médias sociaux ou internet, par le biais d'une autre personne)).



L'intimidation c'est ... lorsque quelqu'un utilise la **violence** auprès d'une personne :

- qui a de la **difficulté à se défendre** (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire);
- de manière **répétitive** (le fait souvent);
- pour **provoquer de la détresse** (la victime se sent

J'ai pris connaissance des informations qui précèdent ainsi que des **comportements attendus à l'école.**



de l'élève : _____

d'un parent : _____

COMPÉTENCE 1 – SE DÉVELOPPER SUR LE PLAN SENSORIEL ET MOTEUR

Dans l'action, prendre conscience des possibilités de son corps et de ses sens.

POINTS TRAVAILLÉS À L'ÉCOLE

- Nomme et montre les parties du corps sur soi, sur une autre personne ou sur une image.
- Se représente graphiquement.
- Désigne la droite et la gauche sur soi.
- Nomme les particularités qui le distinguent des autres.
- Peut exécuter des exercices de motricité globale : marcher, sauter, galoper, courir, lancer, attraper, pivoter, ramper, glisser, grimper, tourner, patiner, pelleter...
- Monte et descend les escaliers en alternant les pieds.
- Reconnaît l'utilité de ses sens.
- Peut exécuter des exercices de motricité fine : modeler, peindre, écrire, découper, tracer, coller, plier, décrire, lacer et faire ses boucles, boutonner, attacher une fermeture éclair.
- Manipule de petits objets : aiguille, perles...
- S'adonne à des jeux d'assemblage : casse-tête, lego...
- Se détend facilement.
- Identifie les positions d'un objet dans l'espace : devant, derrière, haut, bas...
- Utilise des outils et du matériel en fonction d'une activité précise : ciseaux, cartes, craies, crayons, taille-crayon, pinceaux, clavier, souris, marteau, clous...
- Manifeste des habitudes d'hygiène.
- Identifie de bonnes habitudes de vie pour sa santé.
- Prend de bonnes postures.
- Se conforme aux règles de sécurité (face à la tâche, dans les déplacements, les jeux...)

POUR AIDER VOTRE ENFANT, POINTS À TRAVAILLER À LA MAISON

Pour développer sa motricité globale (lancer, courir, sauter, grimper, rouler, nager, se détendre) :

- Lui procurer des jouets qui lui permettent de se développer sur le plan moteur : jeux d'adresse, corde à danser, balle, bicyclette, etc.
- L'amener au parc pour faire des jeux d'équilibre et de motricité : balançoire, modules pour grimper, etc.
- Favoriser des moments de détente.

Pour développer sa motricité fine :

- Lui procurer du matériel pour découper, tracer, coller, plier, modeler.
- Le laisser attacher : boutons, agrafes, fermoirs, nœuds, boucles.
- L'amener à utiliser des outils variés : ciseaux, clavier et souris d'ordinateur, cartes, casse-tête, blocs, jeux d'assemblage.

Pour développer la connaissance de son corps :

- Lui faire nommer et situer les parties de son corps, l'inviter à se dessiner, l'amener à utiliser des termes précis pour parler de son corps.
- L'amener à prendre lui-même soin de son corps (ses cheveux, ses dents, son hygiène générale, son alimentation).
- Lui proposer des expériences reliées à ses sens (goût, odorat, toucher, vue, ouïe).
- L'amener à réfléchir sur les comportements sécuritaires à adopter en toutes circonstances.

COMPÉTENCE 2 – DÉVELOPPER SA PERSONNALITÉ

Apprendre à se connaître et à s'exprimer.

POINTS TRAVAILLÉS À L'ÉCOLE

- Connait son nom, nom de ses parents, âge, adresse, numéro de téléphone, date d'anniversaire.
- Exprime ses besoins et trouve les moyens d'y répondre.
- Va chercher de l'aide en cas de besoin.
- Exprime ses goûts, ses intérêts, ses rêves.
- Exprime ses sentiments, ses émotions, les nomme, identifie ce qui les provoque.
- Est responsable du matériel qui lui appartient (le trouve, le reconnaît, en prend soin).
- S'habille et se déshabille seul.
- Fait un choix d'ateliers et commence facilement.
- Fait des choix en fonction de lui-même.
- Fait preuve d'autonomie.
- Sélectionne le matériel en fonction de la tâche, identifie ce qui lui manque.
- Se fixe des buts.
- Prend des initiatives.
- Persévère dans ses jeux, termine son travail.
- Occupe ses temps libres.
- Range spontanément à la fin des ateliers.
- Travaille sans l'encouragement constant de l'adulte.
- Prend des responsabilités.
- Prend conscience qu'il a des forces et des faiblesses (les exprime).
- Fait valoir ses idées, donne son opinion, défend ses droits.
- Signifie son accord et son désaccord.
- Exprime sa compréhension, son incompréhension.
- Assume ses choix.
- Recommence, se réajuste, fait des essais, se donne le droit à l'erreur.
- Se montre fier de ses réalisations.
- Manifeste de l'assurance.
- Est capable de s'évaluer.

POUR AIDER VOTRE ENFANT, POINTS À TRAVAILLER À LA MAISON

Pour l'amener à partager ses goûts, ses intérêts, ses sentiments et ses émotions :

- L'amener à expliquer les sentiments qu'il ressent (joie, colère, peine, surprise, etc).
- Lui demander d'être à l'écoute lors de moments d'échanges.
- L'aider à développer un langage adéquat pour exprimer ce qu'il pense ou ressent.
- L'encourager à faire des choix et à les justifier (repas, habillement, émissions de télévision).

Pour développer sa confiance :

- L'amener à exprimer ses opinions, ses impressions dans les discussions familiales.
- L'amener à développer une image positive de lui-même.
- L'amener à prendre des initiatives, des responsabilités.
- L'encourager à vivre plusieurs situations nouvelles qui lui permettent d'expérimenter, de prendre des risques, d'oser, de faire des essais, de lui donner le droit à l'erreur.
- L'amener à identifier et exploiter ses forces et à travailler sur ses faiblesses.
- L'encourager à se fixer des défis à sa mesure.

Pour développer son autonomie :

- Lui demander de collaborer aux activités de rangement de la maison, en lui demandant de ranger ses jouets, placer ses vêtements, etc.
- L'encourager à s'habiller seul.
- L'amener à rendre compte de ses petits engagements, à respecter sa parole.
- L'accompagner, l'encourager dans la pratique d'activités sportives ou culturelles.
- L'amener à reconnaître les caractéristiques qui lui sont personnelles (date d'anniversaire, adresse, numéro de téléphone, membres de sa famille).
- Favoriser les activités où l'enfant peut développer sa curiosité, démontrer de l'attention, de la concentration et de la persévérance.

COMPÉTENCE 3 – ENTRER EN RELATION AVEC LES AUTRES

Manifester de l'ouverture aux autres, participer à la vie de groupe et respecter les règles de vie.

POINTS TRAVAILLÉS À L'ÉCOLE

- Entre en contact avec d'autres personnes.
- Accepte la proximité d'autres personnes.
- Entre en relation facilement avec des personnes nouvelles.
- Utilise des formules sociales (bonjour, merci, s'il vous plaît...)
- Joue avec les autres.
- Respecte les autres en gestes et en paroles (différences, goûts, idées, rythme).
- S'intéresse et prend soin des autres (propose son aide, réconforte, félicite...)
- Exprime son appréciation, critique.
- Reconnaît les caractéristiques physiques, sociales et culturelles chez les autres, compare ces caractéristiques.
- Participe aux jeux et activités de groupe.
- Est accepté comme participant dans une activité de groupe ou de sous-groupe.
- Accepte de jouer avec différents enfants.
- Partage ses jeux, son matériel, ses idées, ses stratégies.
- Se laisse aider par un autre enfant lorsqu'il en a besoin.
- Assume sa part de responsabilité dans une activité, une équipe.
- Participe à l'élaboration des règles de vie du groupe et les respecte.
- Participe au processus de prise de décision du groupe.
- Respecte les règles des jeux (même lorsque dirigés par des pairs).
- Attend son tour.
- Est respectueux des autres lorsqu'il gagne, accepte de perdre.
- Respecte le matériel, l'environnement.
- Découvre ses droits et ses responsabilités.
- Reconnaît la situation conflictuelle.
- Peut relater les faits.
- Fait connaître son désaccord en s'expliquant verbalement, en négociant.
- Utilise la démarche de résolution de conflit.

POUR AIDER VOTRE ENFANT, POINTS À TRAVAILLER À LA MAISON

Pour l'aider à développer ses habiletés sociales :

- Jouer avec lui à des jeux de société, lui apprendre à gagner et à perdre.
- Lui permettre d'inviter ses amis à la maison ou accepter qu'il aille jouer avec d'autres enfants en l'encourageant à partager et à collaborer.
- L'encourager à communiquer par téléphone avec les gens connus et aimés : grands-parents, oncles, tantes, amis, amies.
- Définir avec l'enfant des règles à respecter et déterminer les conséquences positives ou négatives qui y sont associées.
- Démontrer de la curiosité face aux différents rôles sociaux, aux professions et métiers.
- Découvrir l'environnement culturel de son milieu (bibliothèque municipale, salle de spectacle, salle d'exposition, cinéma).

Pour l'aider à résoudre ses conflits :

- L'aider à développer des moyens pour régler ses petits conflits : éviter de les régler à sa place, chercher ensemble des solutions, lui suggérer d'exprimer ses besoins plutôt que frapper, bouder ou se retirer.
- Lui faire découvrir des stratégies acceptables pour obtenir une réponse à ses besoins.
- Lui faire prendre conscience de l'effet de ses attitudes négatives par une description des faits. Ex. « Tu étais en colère, tu as tout jeté par terre, rien n'est réglé, au contraire tu as un problème additionnel...»
- Lui faire prendre conscience de l'effet de ses attitudes positives. Ex. «Tu as demandé ce que tu voulais calmement, on s'est compris et on a trouvé une solution...»
- Lui faire prendre conscience de l'effet de ses attitudes positives. Ex. «Tu as demandé ce qu tu voulais calmement, on s'est compris et on a trouvé une solution...»
- Laisser passer la crise de colère ou de larmes et en reparler lorsque le calme sera revenu.

COMPÉTENCE 4 – COMMUNIQUER ORALEMENT

Apprendre à être attentif aux messages et à exprimer sa pensée.

POINTS TRAVAILLÉS À L'ÉCOLE

- S'exprime pendant les causeries.
- Adopte une attitude d'écoute.
- Démonstre un intérêt réel lors d'échanges, de discussions.
- Initie la conversation.
- Parle avec l'enseignante, ses pairs, en groupe.
- Répond adéquatement aux questions, respecte le sujet de conversation.
- Prend son tour et respecte les tours de parole.
- Demande la parole.
- Est capable de transmettre un message verbal simple.
- Demande la signification des mots, d'expressions plus difficiles.
- Converse dans les jeux symboliques (coin maison, blocs...).
- Exprime sa compréhension par rapport à l'information reçue.
- Exécute correctement (comprend) les consignes.
- Utilise une bonne structure de phrases.
- Prononce généralement bien les mots.
- Utilise un vocabulaire approprié, varié, riche.
- Utilise le « je ».
- Joue avec les mots : rimes, sons lettres, longueur des mots, syllables, devinettes.
- Met en ordre les séquences d'une histoire.
- À l'oral, anticipe le mot qui manque dans une phrase.
- À l'oral, construit des phrases à l'aide de cartes images.
- Évoque quelques mots d'une catégorie nommée.
- S'intéresse aux histoires : écoute, raconte, invente.
- Anticipe le contenu d'une histoire, la suite.
- Apprécie le coin lecture.
- Tient un livre dans le bon sens, suit les mots de gauche à droite.
- Reconnaît l'utilité de l'écrit.
- Exerce une écriture spontanée.
- Reconnaît quelques lettres de l'alphabet, quelques mots (son prénom, celui des amis...)
- À l'ordinateur, crée une image à l'aide d'un logiciel de dessin.

POUR AIDER VOTRE ENFANT, POINTS À TRAVAILLER À LA MAISON

La vie quotidienne offre constamment à l'enfant des occasions d'enrichir ses aptitudes à communiquer :

- Démontrer un intérêt réel aux propos de l'enfant lors d'échanges, de discussions.
- Amener l'enfant à exprimer clairement sa pensée en fonction du sujet de discussion, en utilisant un vocabulaire approprié à l'intérieur de phrases simples, mais complètes.
- Demander à l'enfant de regarder la personne qui parle, pour qu'il porte attention aux messages qui lui sont adressés.
- Amener l'enfant à démontrer sa compréhension en lui demandant de redire dans ses mots ce qui a été dit (consigne, message, histoire).

Pour aider votre enfant à s'initier, de façon naturelle, au monde de la lecture et de l'écriture, vous pouvez :

- L'abandonner à la bibliothèque municipale.
- Lui lire fréquemment des histoires.
- Lui procurer des livres-CD.
- Regarder avec lui les publicités, les étiquettes.
- Lire le nom des rues, les gros titres des journaux, les marques de commerce.
- Copier textuellement ses histoires ou les messages qu'il vous dicte sur ses dessins, cartes de souhaits.
- Lui procurer du matériel pour qu'il s'amuse à imiter les comportements d'une personne qui écrit.
- S'il désire apprendre à écrire des mots, son nom, celui des membres de sa famille, lui faire utiliser les lettres minuscules de l'écriture script.
- Faire des rimes avec les mots, les noms.
- Chanter avec lui les chansons qu'il connaît, réciter les comptines apprises.
- Si vous possédez un ordinateur, lui permettre d'envoyer et de répondre à des messages par courrier électronique.

COMPÉTENCE 5 – SE FAMILIARISER AVEC SON ENVIRONNEMENT

Développer le goût d'apprendre, acquérir des connaissances et découvrir des façons de faire.

POINTS TRAVAILLÉS À L'ÉCOLE

- Fait des liens avec son vécu, réutilise ses acquis.
- Exprime ce qu'il connaît, sélectionne et échange de l'information.
- Exerce son imagination.
- Recherche une explication, émet des hypothèses.
- Explore de nouvelles situations.
- Peut se concentrer sur une activité.
- Montre de l'intérêt pour les arts, l'histoire, la géographie, la mathématique, la science et la technologie.
- Participe à des jeux d'imitation, des jeux dramatiques, danses et chante.
- Utilise les arts pour s'exprimer, informer, faire plaisir.
- Interprète une comptine, un personnage, un numéro, invente des pas, des gestes, des pièces musicales.
- S'intéresse aux réalités et aux œuvres d'ici et d'ailleurs.
- Observe, explore, manipule, expérimente par essais et erreurs.
- Expérimente différents matériaux, différentes techniques.
- Pose des questions, associe des idées.
- Anticipe, vérifie ses prédictions.
- Compare, fait des regroupements, des classements, des sériations, des associations, estime, mesure (grandeur, grosseur, poids, densité, matière).
- Identifie les couleurs, les formes.
- Maîtrise les notions de grandeur, de quantité, d'espace, de temps.
- Fait du dénombrement, donne une signification au nombre, fait le total de quelques éléments.
- Reconnaît des chiffres.
- Développe sa mémoire auditive, visuelle, kinesthésique.
- Utilise adéquatement différents tableaux.
- Comprend bien les routines du temps.
- Se situe bien dans l'espace (dans et autour de la classe).
- Précise ses apprentissages et ses stratégies.
- Essaie de résoudre des problèmes mathématiques simples.

POUR AIDER VOTRE ENFANT, POINTS À TRAVAILLER À LA MAISON

Pour que votre enfant s'y sente à l'aise :

Lui proposer des activités mathématiques :

- les jeux de nombres (loto, calendrier);
- les jeux de dénombrement (compter le nombre d'ustensiles pour mettre la table);
- les jeux d'association (associer un objet à une forme géométrique);
- les jeux de comparaison (longueur de deux objets);
- les jeux de regroupement et de classement (classer un objet selon un critère : couleur, grosseur);
- les jeux de régularité (créer des suites d'objets à partir d'un critère précis);
- les jeux de mesure (mesurer des objets à l'aide d'une corde).

L'amener à développer son esprit scientifique :

- lui faire utiliser ses sens pour observer ce qui l'entoure afin qu'il se questionne;
- qu'il cherche des explications;
- qu'il identifie des ressemblances;
- des différences;
- qu'il tente des hypothèses;
- l'observation et la manipulation d'objets (fabrication, utilisation, montage et démontage);
- la recherche d'explications et le questionnement.

L'encourager à développer des aptitudes artistiques et dramatiques :

- marionnettes, jeux de rôle;
- musique (chant, instruments);
- arts plastiques (modelage, dessin, gouache, sculpture);
- danse (improvisation, gestes sur différents rythmes).

L'amener à utiliser les technologies de l'information (informatique).

L'amener dans toutes ses expérimentations à expliquer comment il a procédé, à nommer les informations qui lui ont été utiles, à identifier ce qu'il a appris.

COMPÉTENCE 6 – MENER À TERME DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS

S'engager et persévérer dans l'exécution d'une activité ou d'un projet. Utiliser ses ressources et décrire les stratégies utilisées dans l'exécution d'une action ou d'un projet.

POINTS TRAVAILLÉS À L'ÉCOLE

- Manifeste ses intérêts.
- Propose des activités, choisit son projet.
- Se questionne.
- Planifie son travail.
- Mobilise ses compétences.
- S'implique, s'engage.
- Parle (ou se sert) de ce qu'il connaît.
- Sélectionne le matériel utile.
- Recherche des informations pour réaliser son activité ou son projet.
- S'organise, procède avec méthode, prévoit les étapes.
- Utilise des stratégies variées.
- Manifeste sa créativité.
- Réalise son activité ou son projet.
- Respecte le temps alloué, l'espace disponible.
- Fait preuve de ténacité.
- Présente sa production au groupe.
- Décrit sommairement sa démarche.
- Commente sa réalisation.
- Énonce ce qu'il a appris.
- Explique les outils, stratégies, ressources utilisées.
- Exprime sa satisfaction.
- Parle des difficultés rencontrées.
- Se soucie de la qualité de son travail.

POUR AIDER VOTRE ENFANT, POINTS À TRAVAILLER À LA MAISON

L'enfant peut mener à terme un projet à partir de ses jeux, ses intérêts, en explorant son environnement physique, humain et culturel (apprendre différents jeux de corde à danser, comprendre comment naissent les chats, situer les planètes par rapport à la terre, présenter un spectacle de danse).

Par le travail en projet, l'enfant apprendra à se doter de méthodes de travail.

Lorsque votre enfant manifeste de la curiosité pour un thème particulier :

- L'encourager à aller plus loin en nommant ce qu'il connaît du sujet, en exprimant ce qu'il désire connaître, en recherchant avec lui et non pour lui des informations pertinentes.
- L'amener à réaliser son projet en faisant appel à sa créativité et en étant persévérant dans ses démarches.
- Lui proposer de présenter sa production en décrivant sa démarche.
- L'amener à porter un jugement personnel sur son projet en exprimant son appréciation, en parlant des difficultés rencontrées, en nommant ce qu'il a appris.

**CALENDRIER SCOLAIRE DES ÉLÈVES JEUNES
DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
2018 - 2019 - SECTEUR PRIMAIRE**

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29 ¹	30 ²	31 ³	
Enseignants : 7 Élèves : 3						

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8
9	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13 ¹	14 ²	15
16	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21	22
23	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27 ¹⁰	28 ¹	29
Enseignants : 19 Élèves : 18						

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶
6	8	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13
14	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20
21	22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26	27
28	29 ¹⁰	30 ¹	31 ²			
Enseignants : 22 Élèves : 21						

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1 ³	2 ⁴	3
4	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10
11	12 ¹⁰	13 ¹	14 ²	15 ³	16	17
18	19	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23 ⁷	24
25	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹⁰	29 ¹	30 ²	
Enseignants : 22 Élèves : 20						

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
2	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7	8
9	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹⁰	14 ¹	15
16	17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
Enseignants : 15 Élèves : 14						

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹⁰	12
13	14 ¹	15 ²	16 ³	17 ⁴	18 ⁵	19
20	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25	26
27	28 ¹⁰	29 ¹	30 ²	31 ³		
Enseignants : 19 Élèves : 17						

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1 ⁴	2	
3	4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9
10	11	12 ¹⁰	13 ¹	14 ²	15 ³	16
17	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23
24	25 ⁹	26 ¹⁰	27 ¹	28 ²		
Enseignants : 20 Élèves : 19						

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
				1 ³	2	
3	4*	5*	6*	7*	8*	9
10	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	14 ⁷	15 ⁸	16
17	18	19 ⁹	20 ¹⁰	21 ¹	22 ²	23
24	25 ³	26 ⁴	27 ⁵	28 ⁶	29 ⁷	30
31						
Enseignants : 16 Élèves : 15						

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁸	2 ⁹	3 ¹⁰	4 ¹	5
6	7	8 ²	9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12
13	14	15 ⁶	16 ⁷	17 ⁸	18 ⁹	19
20	21	22	23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴
27	28	29 ⁵	30 ⁶			
Enseignants : 20 Élèves : 19						

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1 ⁷	2 ⁸	3	4
5	6 ⁹	7 ¹⁰	8 ¹	9 ²	10 ³	11
12	13 ⁴	14 ⁵	15 ⁶	16 ⁷	17	18
19	20	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹⁰	24 ¹	25
26	27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵	31 ⁶	
Enseignants : 22 Élèves : 20						

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹⁰	7	8
9	10 ¹	11 ²	12 ³	13 ⁴	14 ⁵	15
16	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸	20 ⁹	21 ¹⁰	22
23	24	25	26	27	28	29
Enseignants : 18 Élèves : 14						

LÉGENDE	
17	Journées pédagogiques communes
21	Congés élèves et personnel enseignant
3	Forces majeures reprises dans l'ordre suivant : 3 mai / 18 mars / 7 juin
180	Journées de classe
200	Journées pour le personnel

100^e jour : 25 janvier 2019

Adopté par le conseil des commissaires lors de la séance du 19 décembre 2017.

* Journées de travail pour le personnel non enseignant